

L'île de La Réunion rejoint l'Amicale des peuples de l'océan Indien

L'Amicale des peuples de l'océan Indien fait son chemin. Depuis peu, Alette Bovalo, active dans des Associations réunionnaises, a rejoint l'Amicale ce qui ramène le nombre de pays membres de 4 à 5.



L'Amicale des peuples de l'océan Indien a été créée par DIS-MOI début août 2018. Soulignons que l'objectif principal de ce regroupement est de promouvoir l'indian-océanité parmi les peuples du Sud-Ouest de l'océan Indien. Les citoyens portant la Charte sont :
Nyonja Hon Fat (Madagascar)
Nabil Jaffar (Les Comores)
Jean François Favory (Maurice)

Georgette La Rue (Seychelles)
Alette Bovalo (La Réunion)
Le slogan de l'Amicale est 'Koste pep océan indien', inspiré de la chanson de l'artiste seychellois Patrick Victor. La Charte de l'Amicale a été acceptée par les 2000 membres et supporters de DIS-MOI et ses concepteurs visent le chiffre de 20 000 membres. Nous vous présentons la Charte dans cet encadré :

COMMUNIQUÉ Discrimination, justice sociale et droit au logement

Le député Showkutally Soodhun, ex-vice Premier ministre et ancien ministre du Logement et des Terres sera appelé par une cour de justice pour répondre d'une action discriminatoire, soit de son intention alléguée de priver les membres d'une communauté de leurs droits à un logement.

Ses propos étaient-ils intentionnels ? Ceux du ministère dont il détenait le portefeuille ou encore ceux inavouables du gouvernement ? Autant de questions dont le citoyen mauricien lambda veut connaître les réponses. Toujours est-il que le Directeur des poursuites publiques a décidé qu'il y a matière à poursuites et nous nous en réjouissons.

DIS-MOI condamne une fois de plus la partialité de la police mauricienne. Notre Commissaire de police doit se ressaisir, car il donne la preuve, encore et encore, sous tout gouvernement, que la police est un instrument du pouvoir en place. Notre démocratie naissante ne pourra pas donner de garanties d'impartialité et de crédibilité aussi longtemps que nous n'avons pas une police respectueuse de notre Constitution qui fait de l'égalité des droits et de la non discrimination ses piliers.

La Charte de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme à laquelle Maurice a souscrit en tant qu'État membre des Nations Unies suggère pourtant que nos édiles soient des modèles de citoyens honnêtes et responsables, imbibés des valeurs universelles et soucieux du bien-être, du sens de bien-vivre au sein de notre société pluriethnique.

Ainsi, comment nier les droits aussi basiques que le droit à l'alimentation, le droit de se vêtir, et celui d'un logement contenus dans cette Charte?

DIS-MOI salue la décision du Directeur des poursuites publiques de poursuivre l'ancien ministre Soodhun pour son intention alléguée de priver les membres d'une communauté de leurs droits à un logement. La question d'égalité de droits est cruciale pour toute démocratie digne de ce nom, à plus forte raison dans une société multiculturelle comme la nôtre.

Gageons qu'à l'avenir cette action du DPP contribuera à ce que tout politicien au sein de notre République tourne sa langue 7 fois avant de tenir des propos offensants à l'égard de certains de nos concitoyens.

Ce 30 août 2018
La Direction de DIS-MOI



11 Broad Avenue, Belle Rose, Quatre Bornes

Tel: 466 56 73

email: info@dismoi.org

website: www.dismoi.org

AMICALE DES PEUPLES DE L'OCEAN INDIEN

Préambule

Considérant que nos gouvernements respectifs, aux Comores, à Madagascar, à Maurice, à la Réunion et les Seychelles doivent toujours mieux impliquer les citoyens dans les sphères politiques, économiques, sociales et environnementales dans l'intérêt des peuples ;

Considérant que nos États doivent traduire dans les faits l'engagement pris par nos dirigeants pour faire émerger une conscience indianocéanique vivante, fraternelle et solidaire ;

Considérant qu'une des menaces réelles qui pèse sur nos peuples respectifs, à court et moyen terme, est l'impact multiforme du changement climatique dont la montée des eaux et l'augmentation des événements climatiques extrêmes ;

Nous, les soussignés, citoyens des Comores, de Madagascar, de Maurice, de la Réunion et des Seychelles, affirmons notre appartenance à l'espace géographique du Sud-Ouest de l'océan indien ;

Proclamons notre foi dans l'égalité des Hommes et la protection et la promotion des droits humains comme énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948) et la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples (1986).

Exprimons le vœu que l'ensemble des citoyens de cette région du monde se retrouvent dans une organisation authentiquement citoyenne, au-delà des rencontres officielles, politiques, économiques ou sportives.

Proclamons aussi notre désir de vivre ensemble en totale solidarité, combattant nos préjugés et notre méconnaissance de l'autre et acceptant nos différences culturelles et nos identités respectives, dans l'idéal indianocéanique incarné par nos artistes et autres poètes.

Prenons l'engagement de promouvoir les droits des citoyens pour favoriser leur épanouissement économique, politique et culturel et pour créer des ponts nouveaux de solidarité entre nos peuples unis par un destin commun.

NOUS DECLARONS, PAR LA PRÉSENTE CHARTE, NOTRE VOLONTÉ DE CRÉER UNE

AMICALE DES PEUPLES DE L'OCEAN INDIEN

1 août 2018

Ny Onja Hon Fat – Madagascar / Jean-François Favory – Maurice
Nabile Jaffar – Comores / Georgettes Larue – Les Seychelles



DIS-MOI (Droits Humains-Océan Indien) est une organisation non-gouvernementale qui aide à promouvoir la culture des droits humains dans la région du Sud-Ouest de l'océan Indien, notamment les Seychelles, Maurice, Rodrigues, Madagascar et les Comores. Fondée en 2012, l'organisation milite pour la défense et l'enseignement des droits humains. Vos dons sont les bienvenus.

DIS-MOI, 11 BROAD AVENUE, BELLE-ROSE, QUATRE-BORNES
TÉL.: 4665673 – INFO@DISMOI.ORG – HTTP://WWW.DISMOI.ORG

DISCLAIMER

Les informations contenues dans ces deux pages n'engagent que l'association DIS-MOI (Droits Humains-Océan Indien) et les intervenants. La reproduction, la diffusion et / ou la distribution de ces informations ne sont pas autorisées sans la permission de DIS-MOI.